

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques de Bissy-Erier sur les communes de Chambéry et La Motte-Servolex - Site de Croix-Sud - Acquisition des parcelles cadastrées section AM n° 60-61-519 appartenant à Suzanne Jacquier et Marie-Rose Dacquin

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 7

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Pierre Perez

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 031-17

objet **RS - Parc d'activités économiques de Bissy-Erier sur les communes de Chambéry et La Motte-Servolex - Site de Croix-Sud - Acquisition des parcelles cadastrées section AM n° 60-61-519 appartenant à Suzanne Jacquier et Marie-Rose Dacquin**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que, face au constat selon lequel les anciennes zones d'activités économiques, même si elles accueillent encore aujourd'hui de nombreux emplois, ont vieilli et ont des difficultés à muter sans intervention de la collectivité, le Bureau du 8 décembre 2011 a lancé un programme ambitieux de requalification des parcs d'activités économiques situés sur son territoire.

Suite au bilan de l'étude portant sur le parc d'activités économiques de Bissy-Erier sur les communes de Chambéry et La Motte-Servolex, des orientations économiques, d'aménagement, d'urbanisme et foncières ont été définies, permettant d'identifier un certain nombre de secteurs délimités en raison de leur potentiel de mutation, de reconquête ou d'aménagement.

Parmi ces secteurs, le secteur de Croix-Sud, sur la commune de Chambéry a déjà fait l'objet d'une modification au PLU de la commune et est aujourd'hui classé en Ue.

Ce secteur, de 3,5 hectares constituera à terme un pôle middle tech paysagé, mixant surfaces d'ateliers et bureaux. Il permettra ainsi de valoriser un foncier très faiblement occupé et de combler en partie le déficit d'offre d'accueil de locaux mixtes activités/bureaux.

Dans cette perspective, un travail est en cours afin de définir l'ensemble des procédures d'aménagement (procédure de ZAC, dossier loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique, etc), les aménagements nécessaires à la viabilisation des fonciers, etc.

Une réunion de concertation avec les habitants et riverains s'est déroulée le 3 février 2017 afin de partager ces objectifs et entendre les propositions.

Parallèlement à ce travail, des négociations ont été engagées depuis quelques mois avec les propriétaires du foncier.

A ce jour, Chambéry métropole - Cœur des Bauges est d'ores et déjà propriétaire des parcelles cadastrées section AM n° 49-548-551-572-73-75-57, soit près de 13 233 m².

Suzanne Jacquier et Marie-Rose Dacquin ont proposé que Chambéry métropole acquière les parcelles dont elles sont propriétaires, situées sur le site de Croix-Sud, cadastrées section AM n° 60-61-519 pour une superficie totale de 2 579 m². Sur une des parcelles est implanté un petit bâtiment, d'environ 34 m², servant à l'exploitation des terrains.

Après sollicitation de France Domaine, l'avis sur ce bien a fait état d'un prix total de 110 265 €, pouvant se décomposer de la manière suivante :

- 20 000 € pour le petit bâtiment,
- 35 €/m² pour le foncier, soit 90 265 €.

Il est donc proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section AM n° 60-61-519 pour un montant de 110 265 €.

Les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte authentique seront à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

La présente acquisition est exonérée de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'acquisition de biens immeubles comprise entre 10 000 € et 500 000 € HT,

Vu le budget 2017,

Vu l'avis de France Domaine,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AM n° 60-61-519 d'une superficie totale de 2 579 m², situées Croix-Sud à Chambéry, pour un montant de 110 265 € et actuellement propriétés de Suzanne Jacquier et Marie-Rose Dacquin,

Article 2 : précise que les frais d'acte correspondants seront à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 031-17

Objet de l'acte : RS - Parc d'activités économiques de Bissy-Erier sur les communes de Chambéry et La Motte-Servolex - Site de Croix-Sud - Acquisition des parcelles cadastrées section AM n° 60-61-519 appartenant à Suzanne Jacquier et Marie-Rose Dacquin

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 2 - Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : plan;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19226H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19226H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017